

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/333  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2020/120</b>	

Le dix sept décembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 81

Votants : 100

Date de la convocation : 10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme Annie FESTUOT

**Présents :** 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 003 JUILLET Bruno (depuis 19:49:09), 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 008 CARRE Joël, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 039 LHOTEL Philippe, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FAILLON Gérard, 049 ANDREY Danièle, 050 GALLE Florine, 051 RAGUET Philippe, 052 DEOM Bernard, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 072 NICOLITCH Cédric, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 121 RENOLLET Hubert.

**Représentés :** 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric), 007 HULOT Christian (depuis 19:49:39 à 003 JUILLET Bruno), 020 MARCHERAS Laetitia (à 028 MEIS Michel), 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 045 QUEVAL Guillaume), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 054 VALET Bruno (depuis 19:55:27 à 055 VERNEL Martine), 073 BOXEBELD Pascal (à 030 DEFORGES Pierre), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 079 BOUILLON Jacques (à 046 SINGLIT Benoît), 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 103 BERGERY Marie Claude (à 116 LAIES Benoit), 104 BOLY Francis (à 121 RENOLLET Hubert), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 119 LESUEUR Patricia (à 117 LAMPSON Nadège), 120 PAYEN Françoise (à 102 BAUDART Martine), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

---

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CADRE URCA/CERFE POUR 2021**

Vu les compétences de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence supplémentaire « Equipements scientifiques – Création, accueil, gestion, animation, soutien et promotion d'actions, d'équipements et d'activités scientifiques dont le rayonnement aura une portée à l'échelle du territoire » ;

Vu la délibération n° DC2013/100 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 approuvant la convention cadre à signer avec l'Université de Reims Champagne Ardenne et approuvant la convention de mise à disposition de locaux à Boult aux Bois pour la plateforme scientifique CERFE ;

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020**  
**et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020**

.../... - Délibération DC2020/120

Vu la délibération n°DC2018/118 du Conseil Communautaire du 17/12/2018 approuvant la signature d'un avenant à la convention cadre et de mise à disposition de locaux avec l'Université de Reims Champagne Ardenne ;

Vu la délibération 2019/132 du Conseil communautaire du 19/12/2019 approuvant la prolongation de la convention cadre pour une durée d'un an ;

Considérant que cette convention cadre arrive à échéance au 31/12/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par :

**88 voix POUR,**

**7 Contre** : 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 030 DEFORGES Pierre, 034 CANNAUX Francis, 051 RAGUET Philippe, 073 BOXEBELD Pascal (Pierre 030 DEFORGES), 101 DAUPHY Bruno

**5 Abstentions** : 017 BESTEL Bernard, 052 DEOM Bernard, 087 SALEZ René, 088 HANNEQUIN Laurent (Francis 092 MOUTON), 092 MOUTON Francis

- APPROUVE la prolongation de la convention cadre pour une durée d'un an,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Le Président,



## AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIF

Entre

**La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERS, représentée par son Président en exercice, Monsieur Benoît SINGLIT, dûment habilité par délibération n°DC2020/..... du Conseil Communautaire du ....., d'une part,

Et

**L'Université de Reims Champagne Ardenne / CERFE**, dont le siège social est à Reims, 9, Boulevard de la Paix, représentée par son Président, M. Guillaume GELLE, d'autre part,

### **PREAMBULE :**

En 2010, l'Université de Reims Champagne Ardenne a souhaité élargir son potentiel de plateformes technologiques en intégrant le Centre de Recherche et de Formation en Eco Ethologie (CERFE), géré par la 2c2a, dans le cadre d'un partenariat.

A cet effet, la 2C2A et l'URCA ont signé une convention cadre d'objectifs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2013, renouvelée par accord des deux parties pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018.

En date du 17/12/2018, un avenant à cette convention cadre d'objectifs a été acté par les deux parties, lequel a prolongé la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

En date du 19/12/2019, un avenant à cette convention cadre d'objectifs a été acté par les deux parties, lequel a prolongé la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Compte tenu d'une volonté commune d'initier de nouvelles expérimentations en cohérence avec l'objet de la convention cadre d'objectifs, il est proposé l'établissement d'un nouvel avenant permettant l'extension de sa durée pour un an supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 :**

L'article 2 « Durée » de la convention cadre 2014-2018 est modifié comme suit :

- La présente convention-cadre est conclue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2021

### **Article 2 :**

Les autres articles demeurent inchangés.

Etablie en 2 exemplaires. A Vouziers, le .....

Le Président de l'URCA,

Guillaume GELLE

Le Président de la 2C2A,

Benoît SINGLIT

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020  
et de sa publication ou notification le**

24 DEC. 2020